

Restauration hydromorphologique du fleuve Canche et de ses affluents

Retrouver un fonctionnement naturel de nos rivières

Préparer le chantier, selon les cas:



Abattage d'essences inadaptées aux berges : peupliers, conifères, sujets malades, présentent un système racinaire souvent superficiel et ne permettent pas un bon maintien des berges.

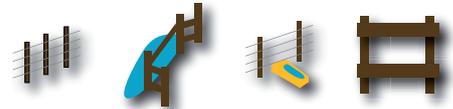
Gestion de la ripisylve : en fonction des aménagements prévus, la végétation en place (arbres, arbustes, ...) fait l'objet d'un entretien. Recépage, élagage, abattage pour assurer un bon équilibre entre ombre et lumière et le maintien des berges.

Retrait de vieilles clôtures : lorsque la clôture est trop proche ou obsolète, pour implanter une ripisylve, il est procédé à son déplacement.

Retrait de protection de berges inadaptées : palplanches, tôles, bétons, piquets en fer, ... sont retirés car ils empêchent la berge d'assurer ses fonctions écologiques et contribuent à des désordres hydrauliques.



Mettre en œuvre une protection rapprochée :



Pose d'une clôture : installée à 5 mètres du haut de berge, elle permet la création d'une zone tampon (filtre biochimique) et l'implantation d'une ripisylve fonctionnelle, limite l'accès des animaux et le piétinement des berges.

Réalisation de points d'abreuvement : abreuvoir au fil de l'eau, abreuvoir à pompe et bacs rétablissent l'accès à l'eau pour les animaux.

Maintien de l'accessibilité au cours d'eau : pose de passages d'homme à intervalles réguliers (100 mètres) et en mitoyenneté des parcelles, de passerelles sont installés afin d'assurer la surveillance et l'entretien pérenne de la rivière.



Constituer une ripisylve adaptée :

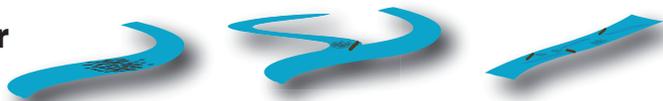


Plantation des 3 strates végétales : Hélophytes (iris du marais, jonc, ...), arbustes (noisetier, cornouiller, ...) et arbres de haut jet (érable sycomore, chêne,...) constituent une ripisylve efficace et diversifiée, favorisant le maintien des berges, limitant l'érosion et assurant un rôle de filtre biochimique, zone tampon entre le milieu aquatique et terrestre. Cette végétation offre une source d'ombrage, de refuge et de nourriture pour de nombreuses espèces animales. Ces arbres sont valorisables en bois de chauffage ou mieux encore comme bois d'œuvre.





Diversifier les habitats et améliorer la qualité aquatique :



Recharge en granulométrie : regarnir le lit de la rivière en cailloux permet de rétablir les échanges d'eaux verticaux entre les nappes et la rivière, favorise l'autoépuration de l'eau de surface. Elle améliore la qualité et la diversité du substrat favorisant la reproduction des salmonidés (frayères) et espèces d'accompagnement (poissons, insectes).

Pose de déflecteurs : pour diversifier les vitesses d'écoulement, les habitats et réduire l'envasement, il convient de maintenir une dynamique par la pose de cet aménagement en génie végétal.

Restauration de confluence : les petits affluents sont des lieux privilégiés pour la reproduction et la croissance des espèces piscicoles. Maintenir l'attractivité en restaurant l'appel d'eau permet la colonisation par ces derniers.

Assurer la continuité écologique :



Démantèlement et arasement des petits seuils : permettre la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments (graviers, limons,...) en supprimant les obstacles.

Remplacement des franchissements inadaptés : pont busé, pont avec seuil constituent des obstacles hydrauliques. Ils doivent être remplacés par un pont cadre présentant un tirant d'air suffisant afin d'éviter l'envasement et permettre le passage des espèces.



Stabiliser les berges érodées :



Pose d'une protection de berges en génie végétal vivante : constituée de matériaux vivants (pieux, fagots de saule), la fascine répond aux enjeux de protection écologique de la berge, d'intégration paysagère et permet son maintien efficace. Cependant, ce type d'aménagement n'est requis que lorsque des biens ou des personnes sont menacés.



Sous maîtrise d'ouvrage du Sycmécé, les travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral.

Ils bénéficient de financements publics dans le cadre d'une convention entre le propriétaire, l'exploitant et le Sycmécé qui fixe les modalités et les obligations de chaque partie.

Les équipes du Sycmécé mettent en œuvre les travaux et assurent l'entretien pérenne des réalisations.

Sycmécé
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Syndicat Mixte Canche et Affluents

19 Place d'Armes - 621401 Hesdin

Des questions ?

Arnaud Rousselle, 06 89 16 01 78 - arnaud.rousselle@symcea.fr

Nicolas Mariette, 06 30 56 94 23 - nicolas.mariette@symcea.fr

www.symcea.fr

